



# Infoparent

## Septembre 2025



## Nos écoles

 : [facebook.com/amipruvent](https://facebook.com/amipruvent)



**Des Vents-et-Marées**  
101, rue de l'Église  
Rivière-Ouelle GOL 2C0  
(418) 856-3101



**La Pruchière**  
12, rue de La Pruchière  
Saint-Pacôme GOL 3X0  
(418) 856-7047



**L'Amitié**  
24, rue Principale  
Saint-Gabriel GOL 3E0  
(418) 856-7046

### CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

DATE	LIEU
26 AOÛT 2025	RIVIÈRE-DU-LOUP
14 OCTOBRE 2025	RIVIÈRE-DU-LOUP
11 NOVEMBRE 2025	TEAMS (LA POCATIÈRE)
9 DÉCEMBRE 2025	TEAMS (LA POCATIÈRE)
10 FÉVRIER 2026	TEAMS (LA POCATIÈRE)
14 AVRIL 2026	SAINT-PASCAL
12 MAI 2026	LA POCATIÈRE
23 JUIN 2026	RIVIÈRE-DU-LOUP

# Horaire du secrétariat

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Pruchière	L'Amitié	La Pruchière	Des Vents-et-Marées	La Pruchière
La Pruchière	Des Vents-et-Marées	La Pruchière	Des Vents-et-Marées	L'Amitié

## SURVEILLANCE dans la COUR



De 7 h 15 à 17 h 45 les jours d'école, il est interdit aux élèves de circuler dans la cour à vélo. À leur arrivée, ils doivent le déposer au support à vélos.



8 h 00 à 8 h 05  
10 h 05 à 10 h 25 récré !  
11 h 25 à 11 h 30  
**D î n e r**  
12 h 45 à 12 h 50  
13 h 50 à 14 h 10 récré !  
15 h 10 à 15 h 15



En dehors de ces heures, aucune surveillance n'est assurée à l'extérieur et les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Nous vous demandons de :

- ✓ Vous assurer que les enfants arrivent ou quittent l'école uniquement **pendant** les périodes de surveillance ;
- ✓ Vérifier, lorsqu'ils reviennent pendant les heures de classe, qu'ils soient bien entrés dans l'école avant de repartir.

Merci de respecter les heures de surveillance, **pour la sécurité de tous !**

# COLLATIONS



Écoles de **La Pruchière** et de **l'Amitié** : le *Club des petits déjeuners* débutera le 17 septembre. D'ici là, merci de prévoir une collation santé pour votre enfant.



École **Des Vents-et-Marées** : le programme *Je collationne* est déjà en cours. Les collations sont donc fournies à tous les enfants dès maintenant.



Si vous prévoyez un **changement dans l'horaire** de votre enfant, **vous devez contacter l'école avant 9 h 30.**

**Saint-Gabriel**  
(418) 856-7046 #0

**Saint-Pacôme**  
(418) 856-7047 #0

**Rivière-Ouelle**  
(418) 856-3101 #0

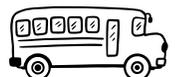


Il faut contacter l'école **par téléphone**, puisque :

- ➔ Les titulaires sont occupé·es à donner leur cours;
- ➔ Ce peut être un·e suppléant·e en classe;
- ➔ Les élèves sont parfois avec les spécialistes;
- ➔ **Un message écrit n'est parfois pas vu à temps;**
- ➔ À la dernière minute, le service de garde n'est pas averti, ce qui crée de la confusion;
- ➔ Et plusieurs autres raisons qui font qu'un message peut parfois ne pas se rendre.



**Le tout pour assurer la sécurité de votre enfant.**



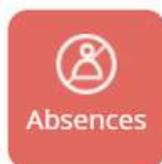
Merci pour votre compréhension et votre collaboration !



# MOTIVER L'ABSENCE en quelques clics



**Pas de téléphone à faire, pas de courriel à envoyer,**  
allez simplement vous connecter à votre [Portail](#),  
sur l'ordinateur ou sur votre mobile ! 



Allez sur l'onglet  
"Absences"

Choisir "Absences à motiver" ou "Absences prévues" pour  
indiquer l'absence et le motif de celle-ci.

The screenshot shows a web interface for reporting absences. At the top, it says 'Absences à motiver' and 'Lundi 13 mai 2024'. Under the 'Absence' section, there is a time slot 'AM 08:05 - 11:25', a dropdown menu labeled 'Choisir un motif', and a text input field labeled 'Expliquer au besoin' with a character limit of 'Maximum 255 caractères'. A 'Soumettre' button is located below the input field. At the bottom of the form, there is a section for 'Absences prévues' and a link that says 'Aviser l'école d'une absence à venir' with a blue checkmark icon.

Les informations seront transmises par courriel au  
service de garde et aux titulaires à **8 h 15** et **13 h 30**.



Pour informer le service de garde d'une absence le matin,  
appelez au numéro de l'école et faites le poste #1.

# Services de garde en milieu scolaire



Veillez noter que lors des **journées pédagogiques** ainsi que lors des journées de **tempête** (écoles fermées, mais service de garde ouvert), nos trois services sont regroupés à l'école de La Pruchière, à Saint-Pacôme.

## Questions ? Inscription ?

Vous pouvez joindre notre technicienne, Mme Kathy Pelletier, au 418-856-7047 #1

## Heures régulières

### L'Entre-deux La Pruchière

Matin : de 7 h 15 à 8 h 05  
Midi : 11 h 25 à 12 h 50  
Soir : 15 h 10 à 17 h 45

### La Frayère L'Amitié

Matin : -----  
Midi : 11 h 25 à 12 h 50  
Soir : 15 h 10 à 17 h 15

### Au-Gré-du-Vent Des Vents-et-Marées

Matin : de 7 h 15 à 8 h 05  
Midi : 11 h 25 à 12 h 50  
Soir : 15 h 10 à 17 h 45

## Violence et intimidation (plan de lutte)

Vous pouvez consulter le **Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école** sur le site internet de l'école.

## Assemblée générale des parents

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale des parents qui aura lieu le lundi **15 septembre à 19 h à l'école La Pruchière**. Nous formerons le conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Nous vous attendons en grand nombre!

## Prise des présences au 30 septembre



Le 30 septembre 2025, nous prendrons les présences des élèves afin de remplir l'attestation de fréquentation scolaire pour le ministère de l'Éducation. Cette opération **détermine le montant de la subvention** que l'école de votre enfant recevra pour l'année 2025-2026. Un montant est alloué pour chaque élève répertorié au 30 septembre 2025.

Il est donc primordial que tous les élèves de l'école soient présents le mardi 30 septembre. En cas d'absence, une feuille d'attestation devra être signée par le parent, et retournée à l'école dans les plus brefs délais.

## Protection des élèves en cas d'accident

Le centre de services scolaire (CSS) possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du CSS indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police, de même que les accidents reliés à la pratique d'une activité à risque ou à haut risque.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour des frais annuels minimes.

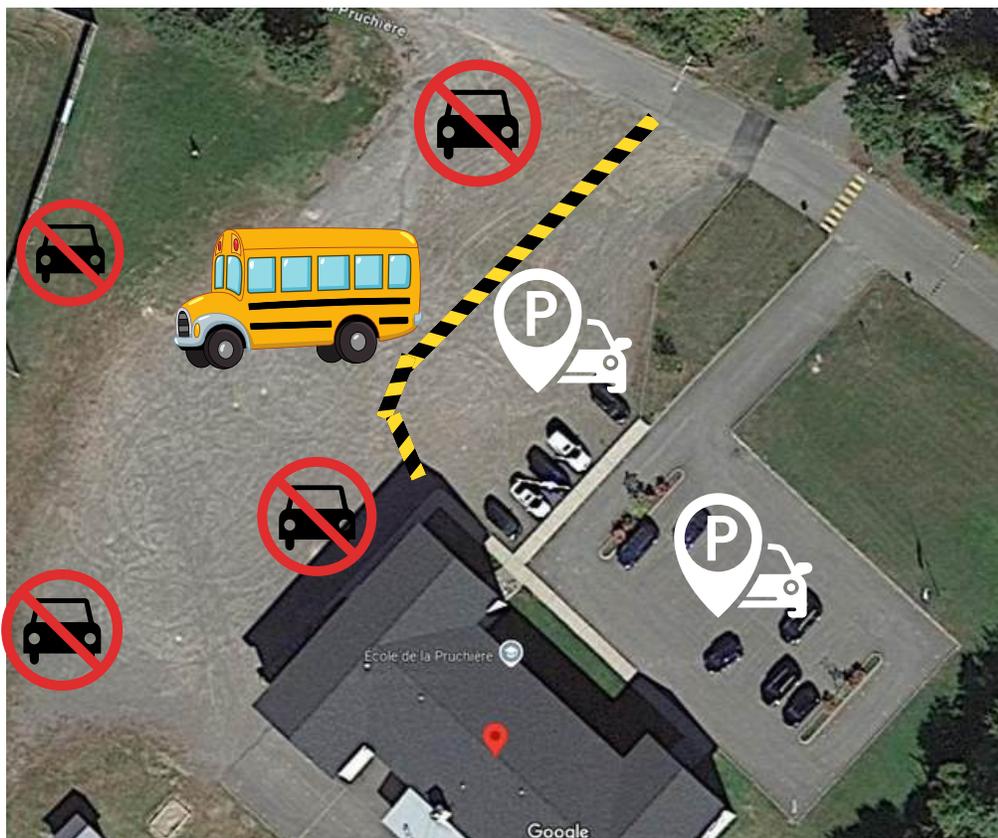
## Allergies alimentaires



Nos trois écoles participent, depuis 2023-2024, au projet pilote concernant les allergies alimentaires en milieu scolaire. Pour en savoir plus, [rendez-vous sur notre site web](#) !



# Stationnement – La Pruchière



De 7 h 15 à 17 h 45, **tout visiteur** de l'école doit se stationner uniquement aux emplacements désignés d'un  sur l'image, en toute saison.

**Veuillez noter que la zone marquée d'un autobus sur l'image y est EXCLUSIVEMENT réservée, même en l'absence d'autobus.**

Cette mesure est essentielle pour garantir la **sécurité** de nos élèves; **vos enfants**. Merci de votre compréhension et de votre collaboration !

## Photo scolaire



Les photos scolaires auront lieu le **22 octobre** pour les trois écoles. Un rappel vous sera transmis au début du mois d'octobre.

Les services du photographe M. Jean-François Lajoie ont été retenus pour l'occasion. *Aucune reprise ne sera possible en cas d'absence.*

# Stationnement - Des Vents-et-Marées

Par mesure de sécurité, nous demandons à tous les parents, visiteurs et membres du personnel de se **stationner "de reculons"** dans le stationnement de l'école, et ce, en tout temps.



Merci de votre collaboration !

## L'OPP recrute pour nos trois écoles



Nos trois Organismes de Participation Parentale (OPP) sont constamment à la recherche de nouveaux membres actifs. Si vous souhaitez vous impliquer, veuillez contacter le secrétariat, qui se fera un plaisir de vous mettre en relation avec les responsables.

Le comité de parents du centre de services scolaire a préparé un guide pour les parents afin de vous aider à comprendre l'organisation et la démocratie scolaire. Nous vous invitons fortement à en prendre connaissance : [Cliquez ici](#). Vous y retrouverez une panoplie d'informations pertinentes.



29 août  
C'est la  
rentrée !!



# Septembre

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

1

Congé

2

3

4

**SG** : Activités de la rentrée (PM)

5

**RO** : Activités de la rentrée

8

**RO** : Rencontre de parents.  
Préscolaire : 19h

9

10

**RO** : Rencontre de parents.  
4-5-6e : 18h00  
1-2-3e : 18h45

11

12

15

**19 h : Assemblée générale des parents.**  
Lieu : La Pruchière

16

**SG** : Rencontre de parents.  
4-5-6e : 18h00  
1-2-3e : 18h30

17

**SP** : Rencontre de parents.  
1-2e : 18h30  
3-4e : 19h00  
5-6e : 19h30

18

19

**Pédagogique flottante**

22

23

24

25

Journée nationale du personnel de soutien scolaire

29

**RO** : Sortie culturelle "Ça Groove", toute l'école

30

**Présences en classe pour le 30 septembre**

**SP** : La Pruchière

**RO** : Des Vents-et-Marées

**SG** : l'Amitié

 : caisse scolaire

Jusqu'au 5 octobre, c'est la semaine pour l'école publique.



En ce début d'année, n'oubliez pas d'aller vérifier vos courriels indésirables, afin de vous assurer de ne rien manquer !

Tu vis une situation problématique à l'école?

Protecteur national de l'élève

Québec 

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?



Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto 1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.